



PROJET D'ETABLISSEMENT 2017 - 2021

Micro-crèche « LOS QUINSONS »

CHAMBORIGAUD



PRESENCE 30 - AMPAF MICRO-CRECHES
2147 Chemin du Bachas – CS 20 003 – 30032 NÎMES CEDEX 1
Tél : 04.66.70.50.00 – Fax : 04.66.76.94.89
Internet : www.presence30.fr – E-mail : p30@presence30.fr

PARTIE 1 - PRESENTATION DE LA MICRO-CRECHE.....	4
PARTIE 2 - PRESENTATION DU GESTIONNAIRE.....	4
PARTIE 3 - PROJET EDUCATIF.....	5
I.L'ACCUEIL.....	5
1. <i>Le premier accueil</i>	5
2. <i>L'adaptation</i>	6
3. <i>Accueil et retrouvailles au quotidien</i>	6
II.LES SOINS.....	6
1. <i>Le repas</i>	7
2. <i>Le change</i>	7
3. <i>La sieste</i>	8
III.LE DEVELOPPEMENT.....	8
1. <i>Le développement affectif et social</i>	8
2. <i>Le développement cognitif</i>	9
3. <i>Le développement psychomoteur</i>	9
IV.L'EVEIL.....	9
1. <i>Le jeu</i>	10
2. <i>Les jeux libres</i>	10
3. <i>Les activités dirigées</i>	10
V.LE BIEN-ETRE.....	11
PARTIE 4 - PROJET SOCIAL.....	12
1- CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION.....	12
2- POLITIQUE PETITE ENFANCE MISE EN PLACE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	15
3- LA COMMUNE QUI ACCUEILLE LA MICRO-CRECHE.....	15
PARTIE 5 - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.....	17
1- AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS.....	17
2- FERMETURE DE LA STRUCTURE.....	17
3- AMPLITUDE HORAIRE ET MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL.....	17
4- TYPES D'ACCUEIL PROPOSES.....	17
a) <i>Accueil régulier</i>	17
b) <i>Accueil occasionnel</i>	18
c) <i>Accueil d'urgence (ou exceptionnel)</i>	18
5- ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE ..	18
PARTIE 6 - L'EQUIPE EDUCATIVE.....	19
1- L'EQUIPE DE PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE DE LA MICRO-CRECHE.....	19
2- GESTION D'EQUIPE.....	20
PARTIE 7 – DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	21
PARTIE 8 - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS.....	22
CONCLUSION.....	23
ANNEXES.....	24

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe. C'est un cadre référentiel de l'accueil pour l'enfant, ses parents et les professionnels qui l'accueillent.

Les objectifs du projet d'établissement :

- Organiser, faire évoluer et rationaliser les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- Communiquer sur les missions et les moyens de réalisation ;
- S'assurer que l'équipe, le gestionnaire et les parents ont chacun leur place et des missions définies dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Favoriser l'implication des salariés, des parents, de la CAF, de la PMI.

Ce projet précise :

- Les missions générales de l'établissement ;
- Les ressources humaines et techniques mobilisées (locaux, personnel, matériel...) ;
- Les objectifs particuliers notamment en termes d'engagement vis-à-vis de l'enfant, des familles et de la collectivité sur lesquelles s'appuie l'action du gestionnaire et des professionnels.

PARTIE 1 - PRESENTATION DE LA MICRO-CRECHE

Une micro-crèche est une structure d'accueil collective accueillant régulièrement ou occasionnellement 10 enfants encadrés par des professionnels.

La micro-crèche Les Quinsons a reçu l'agrément de la PMI pour ouvrir au 3 septembre 2013.

- Identité

Micro-crèche Los Quinsons
Route de Villefort
30530 CHAMBORIGAUD
Téléphone : 04.66.43.87.18.
Site internet : www.presence30.fr

- Forme d'accueil

Micro-crèche

- Capacité d'accueil

La micro-crèche Los Quinsons a une capacité d'accueil de 10 enfants et fonctionne avec l'agrément modulé suivant :

- 5 enfants de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30
- 10 enfants de 8h30 à 17h30

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

PARTIE 2 - PRESENTATION DU GESTIONNAIRE

Alès Agglomération¹ est gestionnaire de la structure en Délégation de Service Public par PRESENCE 30 – AMPAF (Association d'Aide Ménagère et d'aide à domicile des Personnes Agées et des Familles).

PRESENCE 30 - AMPAF est une Association de loi 1901 dont le numéro SIRET est le suivant : 307 181 198 000 28. Son Président en porte la Responsabilité Juridique.

Siège social de l'Association PRESENCE 30 - AMPAF :
2147 chemin du bachas – CS 20003 – 30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.70.50.00.
Fax : 04.66.76.94.89.
Site internet : www.presence30.fr

¹ Au 1^{er} janvier 2017 a eu lieu la fusion de la communauté de communes des Hautes Cévennes (à l'exception des communes de Malons-et-Elze et Pontails-et-Brésis) avec la communauté d'agglomération Alès Agglomération et les communautés de communes du Pays Grand'Combien et Vivre en Cévennes.

PARTIE 3 - PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif, apparaît dans l'article R.2424-29 du Code de la Santé Publique, et décrit les grandes lignes éducatives et les pratiques professionnelles à partir des 5 temps forts de la journée : l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Le projet éducatif décrit la vie institutionnelle, avec son fonctionnement, ses pratiques professionnelles et ses valeurs.

NOS OBJECTIFS

Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Les personnels de la Micro-crèche, en collaboration étroite avec les familles veillent à:

- Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la vie en collectivité,
- Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation,
- Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers éducatifs,
- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation, en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel, affectif et de sa personnalité,
- Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants, etc ,
- Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.

Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli. Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation. Le travail de l'ensemble du personnel de la Micro-crèche est axé sur:

- L'accueil,
- Le soin,
- Le développement,
- L'éveil,
- Le bien-être.

I.L'ACCUEIL

1. Le premier accueil

C'est une rencontre fondamentale.

Elle doit permettre de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation, de leur dire qu'il est normal d'être inquiet et de leur donner des éléments de réflexion qui leur permettront de commencer à organiser leur vie future avec la garde de leur enfant.

Elle doit poser les bases d'une relation de confiance réciproque et permettre d'identifier la place de chacun.

Visite des locaux, rencontre avec l'équipe, écoute attentive des questions et angoisses des parents, explications claires permettent d'établir un premier lien de confiance.

Une première rencontre avec la Référente Technique est nécessaire afin que les parents puissent visiter la structure et valider leur choix avant de poursuivre les démarches quant à l'admission de l'enfant.

2. L'adaptation

L'adaptation permet surtout de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment douloureux, se passe en douceur et soit le moins traumatisant possible.

Une adaptation doit être progressive c'est-à-dire qu'au cours de la première semaine, parents et enfants se familiarisent ensemble et peu à peu dans la structure.

Les informations communiquées par le parent accompagnant permettent à l'équipe de prendre l'enfant en charge en respectant son rythme et ses habitudes.

Exemple de planification :

- 1^{er} jour : 1 heure avec le parent,
- 2^{ème} jour : ½ heure seul,
- 3^{ème} jour : 1 ou 2 heures (selon le comportement) seul,
- 4^{ème} jour : au moins 3 heures seul et avec un repas (déjeuner ou goûter),
- 5^{ème} jour : 4 ou 5 heures seul avec un repas et une sieste,
- Le 6^{ème} jour est, si possible, organisé en « petite journée ».

3. Accueil et retrouvailles au quotidien

Un dialogue au quotidien, un échange entre parents et professionnels sur la vie de l'enfant permet de renforcer le climat de confiance et de mieux accueillir l'enfant.

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents dans leur réalité éducative et leur permettre d'une part, de se séparer de lui en confiance, d'autre part de le retrouver sereinement après le temps d'accueil.

Une feuille de transmissions est remplie quotidiennement par l'équipe afin de pouvoir recueillir les informations importantes venant de la famille (exemple : l'enfant a mal dormi) et également de pouvoir à la fin de la journée d'accueil retranscrire aux parents les informations importantes de la journée (exemple : comment a-t-il mangé, humeurs, réactions avec les autres ou face à une mise en place d'activités, etc).

II. LES SOINS

Les soins correspondent à une réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.

L'enfant doit se sentir en sécurité et en confiance dans sa relation avec les accueillants des structures d'accueil afin de pouvoir s'épanouir et s'ouvrir aux autres. Ces temps sont également pour l'enfant, des repères dans la journée.

Trois temps de soins rythment la journée d'accueil.

1. Le repas

C'est un moment important, un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes.

Le repas répond:

- A un besoin physique qui est celui de manger et de boire sainement
- Au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs
- Au plaisir de manger
- Au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux

Il vise également des objectifs plutôt sociaux comme d'enseigner aux enfants:

- La richesse des échanges et la convivialité
- Les règles de vie (merci, s'il te plaît, etc)
- La prise de conscience que le temps du repas est également un moment privilégié où l'enfant peut développer son autonomie et apprendre à manger seul

Les repas sont préparés et livrés par un service de restauration extérieure. L'équipe se charge du réchauffage des plats et de leur préparation pour les enfants (exemple : découpe des fruits).

Pour les bébés encore alimentés au biberon, le rythme de l'enfant est respecté et tient compte de comment cela s'est passé à la maison et de quand le dernier biberon a été pris, l'information étant communiquée par les parents lors de l'arrivée de l'enfant à la micro-crèche.

L'animatrice s'installe confortablement et donne le biberon de manière à être dans un lieu propice à une prise de repas dans le calme.

Pour les plus grands, le repas est pris en groupe autour de la table.

Les enfants sont encouragés à apprendre à manger seuls afin de développer leur apprentissage de l'autonomie. Les animatrices sont présentes autour de la table pour accompagner les enfants dans ce temps de la journée.

2. Le change

Le change est un moment important de communication (verbalisation des gestes par exemple). C'est aussi un moment d'échange individualisé privilégié, de bien-être, qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau de l'enfant et en y apportant les soins nécessaires.

La salle de change est une pièce à part dans la structure avec un plan de change et des sanitaires adaptés aux enfants.

Dans la micro-crèche les soins d'hygiène et de change sont réalisés avec de l'eau et du savon hypoallergénique.

Après chaque change pour les enfants n'ayant pas encore acquis la propreté, le plan de change est désinfecté.

Dans notre société, l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe au grandissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte.

L'acquisition de la propreté doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement.

3. La sieste

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance appelée hypophyse est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire pour que l'enfant puisse à nouveau découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. Dormir, c'est grandir.

La micro-crèche dispose de deux dortoirs : un pour les bébés avec des lits bébé et un pour les plus grands où des lits barquettes sont installés.

La structure fournit le linge de lit : turbulettes, draps, couvertures, taies d'oreiller.

III.LE DEVELOPPEMENT

Le développement de l'enfant se fait principalement en fonction de 2 facteurs :

- Sa maturation neurologique (le stade de maturation de son cerveau),
- L'apprentissage et l'expérience.

Mais d'autres facteurs l'influencent aussi: le désir, le plaisir, l'hérédité, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle etc.

C'est pourquoi, le vécu dans la structure d'accueil joue également un rôle dans ce développement. On peut définir trois grands axes de développement:

- Affectif et Social,
- Cognitif,
- Psychomoteur.

1. Le développement affectif et social

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à

marcher, à explorer, à parler...), cela lui permet de mieux gérer la séparation et aide à mieux vivre avec les autres.

Mais cet apprentissage, de prime abord évident et simple, ne se fait pas tout seul. La qualité de l'attention que l'adulte porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable.

La structure d'accueil est également un lieu qui favorise les interactions. L'enfant a besoin d'établir des relations pour exister en tant qu'individu. Le premier lieu où l'enfant établit ces relations aux autres est la famille. La structure d'accueil permet la continuité de ce besoin social chez l'enfant. La famille et la structure d'accueil accompagnent conjointement l'enfant dans l'épanouissement nécessaire à son développement affectif et social.

2. Le développement cognitif

Par son tempérament, sa personnalité, ses forces et ses faiblesses, l'enfant développe des milliers d'habiletés à un rythme qui lui est propre.

Ses activités incluent des processus cognitifs tels la perception, l'apprentissage, la mémoire, le langage et la pensée.

Ainsi, il évolue intellectuellement au quotidien. C'est également en agissant sur l'environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

La structure d'accueil participe au développement cognitif de l'enfant. Elle l'accompagne dans sa croissance et son autonomie en proposant des activités quotidiennes fixées par l'équipe et qui correspondent en tout ou partie à l'axe pédagogique développer chaque année.

3. Le développement psychomoteur

Le développement psychomoteur est l'évolution des acquisitions sensorielles, motrices et cognitives d'un individu au cours de sa vie.

L'enfant perçoit le monde extérieur à travers son corps. L'environnement familial et la structure d'accueil sont pour lui des lieux d'expérimentations. Ils favorisent l'éveil des sens (ouïe, vue, odorat, toucher) et permettent à l'enfant de se découvrir, d'évoluer

Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, c'est l'aider à mieux se connaître, le considérer comme un individu à part entière et l'amener à l'autonomie.

IV. L'ÉVEIL

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel, les équipes éducatives des structures d'accueil proposent d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à son âge et à son stade de développement.

1. Le jeu

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences.

Il lui permet aussi de :

- Dédramatiser des situations,
- Se confronter aux autres et d'échanger,
- S'exprimer, d'exprimer ses ressentis,
- D'apprendre à se connaître,
- De développer ses facultés,
- De s'identifier à l'adulte,
- D'intégrer des règles de vie,
- De solliciter son corps,
- De développer son langage,
- D'enrichir ses connaissances,
- D'être acteur.

C'est pourquoi, la structure d'accueil doit être un lieu stimulant, aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel.

Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

En ce qui concerne les plus jeunes enfants (- de 1 an), l'équipe éducative assurera la prise en charge des tout-petits dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité. Le maternage tient une place essentielle dans la première année de vie.

Le rôle des jouets sera de stimuler les sens et de répondre à leurs besoins.

2. Les jeux libres

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.

L'objectif des structures d'accueil est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps.

Les jeux libres sont également pour les professionnels, des moments privilégiés d'observation.

L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

3. Les activités dirigées

Elles permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives et à favoriser l'expression.

Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

Elles sont accompagnées de petites consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

En proposant ces deux types d'activités, jeux libres et activités dirigées, les professionnels souhaitent rendre l'enfant, acteur de son développement et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.

V.LE BIEN-ETRE

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

Les équipes éducatives sont garantes de la qualité de vie des enfants au sein des structures.

Elles proposent un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme et selon sa personnalité.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est lui offrir :

- Un environnement bienveillant : chaque enfant, parent et professionnel doit pouvoir s'approprier le lieu d'accueil et y trouver sa place. Chacun doit s'y sentir bien et en confiance.
- Un environnement stimulant : il doit encourager la vitalité découvreuse de l'enfant.
- Un accueil civilisant : l'enfant n'est pas uniquement considéré comme un être «à part entière» mais aussi comme un être «en devenir».
- Un accueil qui tient compte de son individualité : le personnel éducatif tient compte de la dimension unique et individuelle de l'enfant.
- Un accueil qui protège sa sécurité affective et respecte sa dignité : l'enfant évolue dans un cadre de vie sécurisant et structurant.

PARTIE 4 - PROJET SOCIAL

1- Caractéristiques de la population

Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle agglomération – Alès Agglomération à 73 communes – s'est substituée à quatre anciennes intercommunalités (Alès Agglomération à 50 communes et les trois Communautés de communes de Vivre en Cévennes, du Pays Grand-Combien et des Hautes Cévennes).

Alès Agglomération se positionne, en nombre d'habitants comme la 5^e Agglo de la région Occitanie et la 2^e du département du Gard (après Nîmes Métropole).

Avec ses 132 000 habitants, elle figure parmi les 29 plus grandes Agglos de France.

Max Roustan, maire d'Alès, a été élu président de cette nouvelle Agglo le 5 janvier 2017 (112 votants, 95 pour et 17 bulletins blancs). Max Roustan avait déjà été élu comme 1^{er} président d'Alès Agglomération le 9 novembre 2012 et réélu le 17 avril 2014.

En chiffres :

- 73 communes
- 131 906 habitants, soit 17,6 % de la population gardoise
- 955 km²
- 113 conseillers communautaires
- 1 157 agents territoriaux
- 42 022 habitants : Alès, commune la plus peuplée
- 107 habitants : Vabres et Bonnevaux, communes les moins peuplées



Les 73 communes d'Alès Agglomération et le nombre d'habitants :

Alès : 42 022 habitants	Portes : 373
Anduze : 3437	Ribaute-les-Tavernes : 1 989
Aujac : 190	Rousson : 3 968
Bagard : 2 636	Saint-Bonnet-de-Salendrinque : 115
Boisset-et-Gaujac : 2 539	Sainte-Cécile-d'Andorge : 578
Bonnevaux : 107	Saint-Césaire-de-Gauzignan : 363
Boucoiran-et-Nozières : 861	Saint-Christol-Lez-Alès : 7 120
Bouquet : 174	Sainte-Croix-de-Caderle : 125
Branoux-les-Taillades : 1 422	Saint-Étienne-de-l'Olm : 358
Brignon : 805	Saint-Florent-sur-Auzonnet : 1 235
Brouzet-les-Alès : 642	Saint-Hilaire-de-Brethmas : 4 328
Castelnau-Valence : 436	Saint-Hippolyte-de-Caton : 224
Cendras : 1 973	Saint-Jean-de-Ceyrargues : 164
Chambon : 305	Saint-Jean-de-Serres : 539
Chamborigaud : 823	Saint-Jean-de-Valériscle : 708
Concoules : 267	Saint-Jean-du-Gard : 2 871
Corbès : 171	Saint-Jean-du-Pin : 1 455
Cruviers-Lascours : 692	Saint-Julien-de-Cassagnas : 665
Deaux : 673	Saint-Julien-les-Rosiers : 3 360
Euzet : 419	Saint-Just-et-Vacquières : 296
Généralgues : 731	Saint-Martin-de-Valgalgues : 4 387
Génohac : 885	Saint-Maurice-de-Cazevielle : 705
La Grand'Combe : 5 333	Saint-Paul-la-Coste : 308
Lamelouze : 118	Saint-Privat-des-Vieux : 5 081
Laval-Pradel : 1 205	Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille : 536
Lézan : 1 640	Salindres : 3 270
Les Mages : 2 015	Les Salles-du-Gardon : 2 649
Martignargues : 417	Sénéchas : 248
Le Martinet : 852	Servas : 205
Massanes : 200	Seynes : 160
Massillargues-Atuech : 684	Soustelle : 149
Méjannes-lès-Alès : 1 199	Thoiras : 449
Mialet : 605	Tornac : 897
Mons : 1 585	Vabres : 107
Monteils : 669	La Vernarède : 343
Ners : 744	Vézénobres : 1 850
Les Plans : 252	

Les établissements multi-accueil (structures publiques) d'Alès Agglomération :

- CALIFOURCHON
Alès
25 places
- LES PETITS PRINCES
Alès
60 places
- LES LUTINS
Alès
40 places
- LES PAPILLONS BLEUS
Alès
40 places
- LES PETITS AVENTURIERS
Cruviers-Lascours
20 places
- LES LUCIOLES
Lézan
10 places
- LA PETITE ÉCOLE
Massillargues-Attuech
14 places
- À PETITS PAS
Méjannes-lez-Alès
20 places
- LA GRANILLE
Ribaute-les-Tavernes
20 places
- LES QUINSOUS
St-Christol-lez-Alès
40 places
- LA CLÉ DES CHAMPS
St-Hilaire-de-Brethmas
20 places
- LES CANAILLOUS
St-Jean-du-Gard
15 places
- LE ROUCAN
St-Martin-de-Valgalgues
15 places (18 mois à 4 ans)
- LA RIBOULdingue
St-Maurice-de-Cazevieille
20 places
- LES PÉQUELETS
Thoiras
14 places
- LES PETITES FRIMOUSES
Vézenobres
28 places

Les établissements multi-accueil (structures associatives) :

- SÉSAMES
Alès
16 places
- L'ILE AUX ENFANTS
Anduze
25 places
- LE JARDIN DES CAPUCINES
Anduze
10 places
- LES CARDAMÔMES
Méjannes-lez-Alès
10 places
- LES MARMOUSETS
St-Christol-lez-Alès
41 places
- LES BLACOUS
St-Privat-des-Vieux
60 places

2- Politique petite enfance mise en place au sein de la Communauté de Communes

Depuis plusieurs années, Alès Agglomération mène une politique en faveur de la petite enfance, encourage la qualité et le développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire.

A ce jour² ce sont 561 places en structure d'accueil collectif qui sont proposées aux familles et environ mille places en accueil individuel auprès des assistantes maternelles. Les objectifs de cette politique sont de répondre aux besoins des familles en terme de proximité géographique et de diversité dans les modes d'accueil proposés.

La mission est d'accompagner les jeunes enfants dans leur cheminement vers l'autonomie en toute sécurité mais aussi de soutenir la fonction parentale par de la socialisation précoce, et un renforcement des liens parents/enfants.

La promotion de la mixité sociale, l'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil et l'accueil des enfants en situation de handicap sont aussi au cœur des préoccupations. Toutes les actions menées avec et autour de l'enfant s'inscrivent dans une démarche pédagogique confiée à des professionnels de la petite enfance.

3- La commune qui accueille la micro-crèche

Simple hameau pendant des siècles, placé sur la Voie Régordane, Chamborigaud n'est devenue officiellement une paroisse qu'au XVII^e siècle.

La présence du village est pourtant attestée dès 1345, mais ce n'est qu'entre 1702 et 1705 qu'on parle de Chamborigaud lorsque ses habitants s'opposent au Roi Soleil pour des questions religieuses.

Le village prend de l'importance lorsqu'au milieu du XIX^e siècle, l'exploitation minière dans la région prend de l'ampleur.

Toute une série d'infrastructures lourdes est alors mise en place.

Pendant près d'un siècle, la vie s'organise autour de la mine, générant autant de malheurs que de richesses.

Dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, quand le pétrole apparaît, le déclin du charbon se fait sentir.

De nombreuses familles décident alors de partir, ce qui entraîne la fermeture des écoles et des commerces.

Aujourd'hui, ce petit village cévenol reprend de l'ampleur et se peuple d'habitants motivés et investis dans la vie associative.

En 2013, la commune comptait 813 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793.

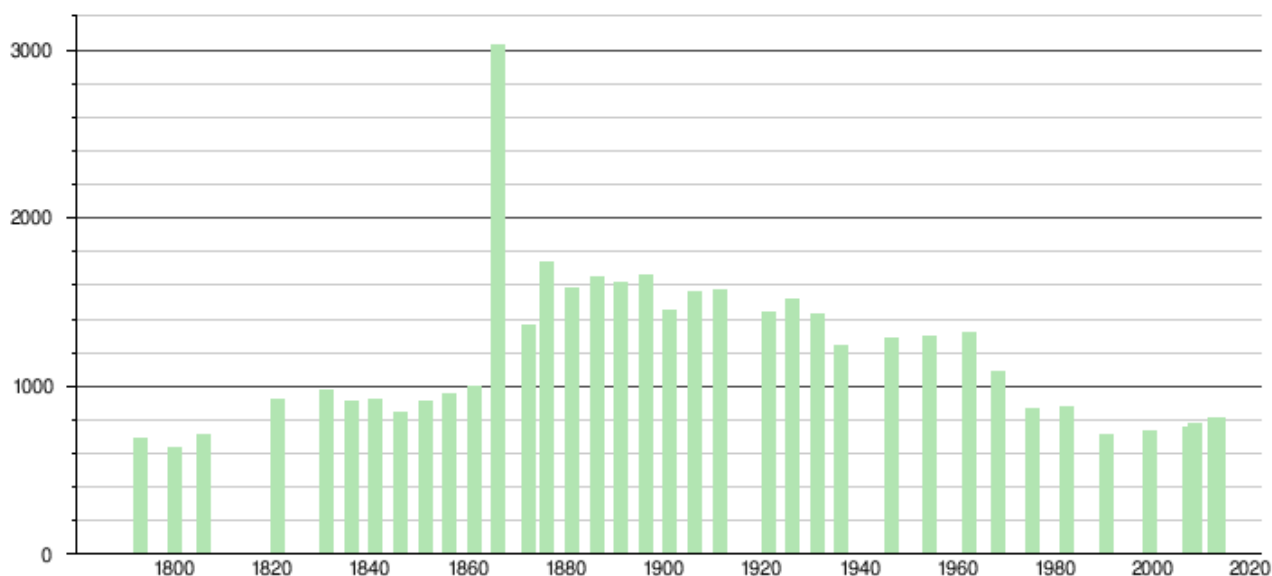
² Septembre 2016

Évolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
695	637	713	923	981	910	920	844	909
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
953	1 003	3 026	1 363	1 733	1 583	1 653	1 617	1 661
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 455	1 560	1 574	1 443	1 513	1 431	1 245	1 281	1 302
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2013
1 317	1 083	869	872	716	731	755	782	813

Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2004⁴

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Le pic de population enregistré en 1866 correspond à la construction de la ligne de chemin de fer reliant Nîmes à Saint-Germain-des-Fossés dans l'aire urbaine de Vichy. Le célèbre [viaduc de Chamborigaud](#), l'un des plus importants ouvrages d'art en maçonnerie de la ligne, a été construit en 2 ans (de 1865 à 1867). Les ouvriers italiens qui y ont travaillé ont vécu dans des baraquements sur la commune, alors le plus gros bourg des alentours.

PARTIE 5 - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Quel que soit le type d'accueil choisi, aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents ni aucune condition de fréquentation minimale ne sont exigées.

1- Age des enfants accueillis

La structure accueille des enfants de 10 semaines à 4 ans. La priorité est néanmoins donnée aux enfants de moins de 3 ans ; les espaces, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce public.

Néanmoins s'il y a des places vacantes, le mercredi ou les vacances scolaires pendant lesquelles la structure reste ouverte, des périscolaires pourront être accueillis (jusqu'à la date anniversaire de leur 4 ans).

2- Fermeture de la structure

Les dates de fermetures de la structure sont affichées chaque année. D'une manière générale la structure est fermée :

- Le week-end ;
- Les jours fériés ;
- Les périodes de congés annuels (1 semaine au printemps, 1 semaine à Noël et 3 semaines l'été).

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (formation, journée pédagogique,...). Les parents en sont informés à l'avance.

3- Amplitude horaire et modulation de la capacité d'accueil

La micro-crèche est ouverte de 7h30 à 18h30. Les parents doivent néanmoins prévoir un temps de transmissions.

Modulation de la capacité d'accueil pour la micro-crèche:

Tranche horaire	7h30 – 8h30	8h30 – 17h30	17h30 – 18h30
Nombre d'enfants accueillis	5	10	5

4- Types d'accueil proposés

a) Accueil régulier

Cela concerne les enfants connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Les réservations se font à l'heure. Le contrat de réservation avec la famille précise :

- Les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année),
- Les absences prévisibles sollicitées par les familles (congés). Ces absences sont déduites dans la limite de 10 jours calendaires par année civile,
- Les fermetures de la structure.

b) Accueil occasionnel

Cela concerne les enfants dont les besoins d'accueil sont connus à l'avance mais non récurrents. Il concerne donc les enfants de moins de 4 ans pré-inscrits sur une liste d'attente et accueillis à la micro-crèche selon les disponibilités. Les parents sont avertis d'une possibilité d'accueil, par téléphone au plus tard le matin même.

c) Accueil d'urgence (ou exceptionnel)

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté l'établissement et pour lequel les parents demandent pour une situation spécifique de bénéficier d'un accueil en urgence (hospitalisation d'un des deux parents, départ de l'assistante maternelle agréée, début d'emploi rapide, etc).

Il pourra évoluer par la suite vers un type d'accueil régulier ou occasionnel en fonction des possibilités et disponibilités de la structure.

5- Accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap, ou de pathologie chronique compatible avec le fonctionnement, l'organisation et la vie en collectivité, peuvent être accueillis dans la structure. Cet accueil doit être travaillé avec le Chef de Pôle, la Référente Technique, l'équipe, le Médecin Référent, les parents et le Médecin de l'enfant.

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sera établi pour adapter au mieux les besoins de l'enfant et ceux de la structure. Ce protocole fera l'objet d'une évaluation régulière pour valider les bénéfices et l'intérêt du maintien de l'accueil de l'enfant.

Pour faciliter cet accueil la Référente Technique peut faire appel en accord avec la famille, au Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH), service cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Gard.

PARTIE 6 - L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe éducative dans son ensemble est composée de trois partenaires : les professionnels, les parents et les élus communautaires, chacun ayant une place bien définie au sein de la structure et son organisation.

1- L'équipe de professionnels petite enfance de la micro-crèche

Direction :

Le fonctionnement de la micro-crèche est sous la responsabilité de Monsieur le Président de l'Association PRESENCE 30 – AMPAF et par délégation de son Directeur Général.

Encadrement :

Pour le gestionnaire et afin de proposer une continuité de service de la gestion et de l'encadrement optimum le Chef de Service Pôle Etablissements prend en charge le projet, le suivi de la mise en place puis la gestion de la structure. Il assure les relations entre le siège de la structure gestionnaire, la micro-crèche, la Communauté de Communes et les financeurs (CAF/MSA/Conseil Départemental).

Personnel de structure :

Le personnel présent est composé de 4,1 équivalents temps plein soit :

- Un Référent Technique³ titulaire d'un diplôme d'Infirmier diplômé d'Etat chargé pour partie des tâches administratives, de l'organisation technique de la structure, des relations avec les parents. Il s'assure de la coordination et de la mise en œuvre du projet pédagogique, de proposer et élaborer des projets d'animation et d'ateliers pour les enfants. Il veille au respect du bien-être des enfants et de leur sécurité. Il participe en partie à l'encadrement des enfants. Il assure la mise en œuvre du règlement de fonctionnement.
- Du personnel auprès des enfants, 4 animateurs (rices) d'Eveil⁴, titulaires d'un diplôme de niveau V avec deux ans d'expérience ou auxiliaire de puériculture.

La réglementation impose au minimum :

- Une personne jusqu'à 3 enfants inclus ;
- 2 personnes présentes à partir de 4 enfants.

Ces personnes assurent :

- L'accueil,
- L'encadrement et la surveillance des enfants,
- L'animation des activités et l'épanouissement des enfants,
- La distribution des repas,
- Les soins d'hygiène.

En cas d'absence du Référent Technique, l'équipe assure l'accueil, mais en cas de problème de santé, administratif, ou autres, contacte le Référent Technique, à défaut les autres Référentes Techniques du réseau PRESENCE 30 ou le gestionnaire.

³ Annexe 1 : Fiche de poste Référent Technique

⁴ Annexe 2 : Fiche de poste Animateur (rice) d'Eveil

Le personnel auprès des enfants a également en charge l'entretien courant des locaux et du linge au quotidien. Un prestataire extérieur intervient néanmoins 2 heures par semaine pour l'entretien des locaux.

2- Gestion d'équipe

Une équipe ne peut se fédérer et œuvrer pour un projet commun que si on lui laisse des temps d'échanges, de rencontres, de discussions, permettant à chacun de ses membres de s'exprimer et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.

Les différents temps proposés :

- Une réunion d'équipe hebdomadaire est organisée par le Référent Technique. Elle permettra d'aborder des points organisationnels, des observations ou réflexions sur les enfants accueillis, l'axe pédagogique et sa mise en œuvre ou des analyses de pratique ;
- Une réunion inter-crèche mensuelle avec les Référents Techniques et le Chef de Service Pôle Etablissements (ordre du jour et compte rendu écrit) ;
- Des entretiens individuels avec le Référent Technique sont organisés à la demande et au besoin ;
- Une journée Petite enfance ;
- Des journées pédagogiques inter ou intra-structure ;
- Des Entretiens Annuel d'Evaluation permettant de faire un bilan de l'année écoulée ;
- Les agents ont la possibilité d'effectuer des formations professionnelles et peuvent être conviés à des soirées-débat organisées par la Communauté de Communes, le RAM, etc
- Un comité de pilotage de la structure (une à deux fois par an) réunissant Le Président de la Communauté de Communes, un ou plusieurs élus, des représentants de parents usagers, un représentant du gestionnaire, un représentant de la CAF du Gard, le Référent Technique, le Médecin responsable de la circonscription, la Coordinatrice CAF/Conseil Départemental.

PARTIE 7 – DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet éducatif et pédagogique et de la vie en collectivité.

Des moyens de communication sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure et ils sont invités à participer à la vie de la micro-crèche (panneaux, photos, organisation de goûter pour les temps forts de l'année, proposition de réunions à thème sur le principe de la conférence débat, réunion d'information, sollicitation pour rassembler du matériel de récupération en vue de prochaines activités, etc).

Les professionnels s'appuieront sur les remarques et observations que les parents pourront émettre sur la qualité d'accueil soit au travers des enquêtes de satisfaction ou par l'utilisation d'une boîte à idées et remarques.

Tout au long du séjour de l'enfant, l'équipe encourage la communication et le dialogue avec les parents, en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant. Les échanges individuels quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

L'accueil au quotidien est un moment important durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels. Il se fait dans la convivialité et permet ainsi d'établir une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant (sourire, nommer l'enfant par son prénom, inviter les parents à entrer, etc).

Les parents sont invités à des moments conviviaux ainsi qu'à des réunions d'informations ou thématiques.

Ils sont également invités à mettre à profit leurs compétences et passions particulières (modelage, peinture, conte, chant, musique, cuisine,...) pour s'associer à l'équipe pédagogique dans l'organisation des animations.

Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous auprès du Référent Technique.

PARTIE 8 - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Chef de Service Pôle Etablissements au sein de Présence 30 est l'interlocuteur privilégié de la CAF, du Conseil Départemental et de la Protection Maternelle et Infantile.

Dans la pratique quotidienne, le Référent Technique rencontrera ces différentes instances lors des différents contrôles mis en place par celles-ci : visite annuelle, réunions, etc...

Le Référent Technique fait le lien avec la Micro-Crèche en prenant contact avec la PMI et/ou les Assistantes Sociales ou en rencontrant les personnes exerçant à ce titre si une situation le nécessite.

Un comité de pilotage de la structure a lieu une à deux fois par an réunissant Le Président de la Communauté de Communes, un ou plusieurs Elus, des représentants de parents usagers, un représentant du gestionnaire, un représentant de la CAF du Gard, le Référent Technique, le Médecin responsable de la circonscription (PMI), la Coordinatrice CAF/Conseil Départemental.

Avec la Communauté de Communes :

Les élus communautaires sont régulièrement informés de la vie de la structure. Leurs visites sur place et leurs remarques permettront aux professionnels d'ajuster leur projet de fonctionnement.

La Communauté de Communes s'engage à soutenir financièrement la structure dans le cadre de la DSP. Présence 30 respecte les normes d'hygiène et de sécurité imposée par les services municipaux et départementaux.

Avec le Conseil Départemental :

La demande d'agrément est faite auprès de cet organisme.

Au cours de l'année, Présence 30 doit transmettre des informations concernant la qualification et le temps de travail du personnel, des statistiques, etc...

Avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Des relevés de présences d'enfants sont transmis afin de percevoir la Prestation de Service Unique (P.S.U.) et les documents comptables et autres informations sont impérativement fournis à chaque exercice.

La Prestation de Service Unique de la CAF s'ajoute à la participation des familles pour couvrir 66% du prix de revient.

La CAF peut accorder une aide financière pour l'investissement sur dossier déposé l'année précédant les travaux ou l'achat du gros matériel.

Conclusion

Pendant les premières années de vie de l'enfant, si l'adulte a répondu aux besoins fondamentaux, si l'enfant a été soumis à des stimulations sensorielles et intellectuelles variées, alors il aura acquis une bonne confiance fondamentale vis-à-vis de lui-même et du monde.

La micro-crèche est un lieu ouvert et le projet d'établissement n'a de sens que si les familles en sont partie prenante et participent aussi à son évolution.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE DE POSTE Référent Technique

IDENTIFICATION

SERVICE : PRESENCE 30 – MICRO CRECHE

POSTE : REFERENT TECHNIQUE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : CHEF DE SERVICE POLE ETABLISSEMENT

MISSIONS

Les missions relèvent de la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet éducatif et social de la structure micro crèche :

- participe à l'élaboration et à la rédaction du projet éducatif,
- s'assure de la mise en œuvre de ce projet et le coordonne,
- organise et participe aux activités auprès des enfants,
- s'assure de la sécurité des enfants et contrôle l'exécution des protocoles,
- participe aux soins quotidiens,
- veille aux conditions d'accueil des enfants et de leurs familles,
- gère le matériel et les besoins de commande dans le respect du suivi budgétaire
- participe aux tâches administratives de la structure et au suivi de l'accueil (inscriptions, plannings, dossiers enfants, saisie des présences et suivi des facturations, etc),
- élabore les plannings du personnel et des activités en collaboration avec le gestionnaire,
- rend compte de ses missions.

Cette liste n'est pas exhaustive car il s'agit des principales missions du poste.

MARGE D'AUTONOMIE

En réfère au Chef de Service Pôle Etablissement pour tout problème dépassant ses attributions.

PROFIL DU POSTE

COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES au minimum

Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

CONNAISSANCES

Psychologie du jeune enfant

Maitrise des règles d'hygiène et de sécurité

Bonne connaissance de la santé et des besoins physiologiques du jeune enfant

Maitrise du fonctionnement de l'établissement

Maitrise des outils de bureautique et du logiciel de gestion (MIKADO)

SAVOIR-FAIRE

Savoir organiser le travail en équipe

Savoir gérer le matériel

Savoir organiser et planifier les activités en fonction des âges des enfants

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Qualité d'écoute et de psychologie

Fortes qualités relationnelles

Capacités d'adaptation

Autonomie et sens de l'organisation

ANNEXE 2 : FICHE DE POSTE Animateur (rice) d'éveil

IDENTIFICATION

SERVICE : PRESENCE 30 – MICRO CRECHE

POSTE : ANIMATRICE D'EVEIL

RATTACHEMENT

HIERARCHIQUE : CHEF DE SERVICE POLE ETABLISSEMENT

MISSIONS

Les missions relèvent de la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet éducatif et social de la structure micro crèche :

- accueille l'enfant et sa famille,
- encadre les enfants (dans les locaux et lors des sorties extérieures),
- s'assure du respect des règles de sécurité,
- anime les activités d'éveil,
- distribue les repas,
- participe aux soins d'hygiène et de change,
- réalise l'entretien courant des locaux et du linge de la structure,
- participe aux réunions d'équipe,
- effectue les transmissions écrites et orales aux parents et aux collègues,
- rend compte de ses missions.

Cette liste n'est pas exhaustive car il s'agit des principales missions du poste.

MARGE D'AUTONOMIE

En réfère au Référent Technique et/ou au Chef de Service Pôle Etablissement pour tout problème dépassant ses attributions.

PROFIL DU POSTE

COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES au minimum

CAP Petite Enfance avec, au minimum, deux ans d'expérience

ou

Assistantes Maternelles avec, au minimum, 5 ans d'expérience

CONNAISSANCES

Très bonne connaissance de la petite enfance (rythmes et besoins de l'enfant)

Très bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Bonne connaissance de la vie en structure d'accueil

SAVOIR-FAIRE

Savoir travailler en équipes

Savoir gérer du stock et le rangement du matériel

Savoir organiser et planifier son travail

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Etre disponible et à l'écoute de l'enfant et de sa famille

Avoir de la rigueur et de la patience

Avoir des capacités d'adaptation

Avoir la capacité à rendre compte et à informer

Avoir la capacité à travailler en équipe